

Voie

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe é / Recu K

Rése au Moni(belg



0 7 MARS 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles Greffe

N° d'entreprise : **Dénomination**

0721354466

(en entier): NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIÉTÉ ANONYME DE DROIT LUXEMBOURGEOIS

Adresse complète du siège : SIÈGE SOCIAL: 562, RUE DE NEUDORF, L-2220 LUXEMBOURG,

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BELGIUM BRANCH: THE CRESCENT, 451 ROUTE DE LENNIK, 1070

ANDERLECHT; BELGIQUE

Objet de l'acte: OUVERTURE DE LA SUCCURSALE BELGIQUE

Forme dénomination:

Nordea Investment Funds S.A.

Siege social:

562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Objet:

La société a pour objets principaux :

1) La gestion, l'administration et la commercialisation, conformément à l'Article 101 (2) et à l'Annexe II de la Loi Luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la « Loi de 2010 »), d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régis par la Directive 2009/65/CE telle que modifiée ainsi que d'autres organismes de placement collectif (OPC) qui ne sont pas couverts par la Directive 2009/65/CE telle que modifiée et pour lesquels la Société est soumise à une surveillance prudentielle, mais dont les parts ne peuvent pas être commercialisées dans d'autres Etats membres de l'UE en vertu de ladite Directive;

Et

2) La gestion, l'administration et la commercialisation de fonds d'investissement alternatifs (FIA) luxembourgeois et étrangers au sens de la Directive 2011/61/UE, conformément à l'Article 5(2) et à l'Annexe 1 de la Loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la « Loi de 2013 »).

La Société peut également fournir les services de gestion, d'administration et de commercialisation susmentionnés à ses filiales, pour autant qu'elle soit autorisée à leur fournir des services, en ce compris des services de domiciliation et de support administratif.

La Société peut prendre des participations dans des sociétés domiciliées au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs et dont l'objet est identique ou similaire.

La Société peut effectuer toutes opérations et exercer toutes activités financières liées directement ou indirectement à, et qu'elle considère utiles à la réalisation ou à la poursuite de son objet, dans les limites notamment du Chapitre 15 de la Loi de 2010, du Chapitre 2 de la Loi de 2013 et de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la « Loi sur les sociétés »).

Capital social:

Le capital social est fixé à un million neuf cent huit mille trois cent trente-six euros (1.908.336,- EUR), représenté par vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze (22.992) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-trois euros (83,- EUR) chacurie, entièrement libérées.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 fevrier 2019 Après délibération, le Conseil d'Administration a décidé :

d'ouvrir une succursale de la Société en Belgique (la <u>Succursale belge</u>) conformément à l'article 81 du Code des sociétés, à compter du 1^{er} avril 2019 ou aux alentours de cette date, dont les détails sont les suivants:

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- **Dénomination de la Succursale beige**: Nordea Investment Funds (Luxembourg) S.A. Belgium Branch.
- Adresse: The Crescent, 451 route de Lennik, 1070 Anderlecht, Belgique;
- Activités de la Succursale belge:

Dans le cadre de la commercialisation de titres d'organismes de placement collectif :

- o Promotion et développement des services et de l'offre de produits de la Société :
 - Programmation de toute activité commerciale destinée à la promotion des produits et services de la Société, ainsi qu'au développement futur de la Société;
 - Faire la liaison avec toutes les parties intervenantes, i.e. employés au sein du Groupe Nordea et acteurs extérieurs, tels que les distributeurs, clients institutionnels, conseillers, etc.;
 - Fournir aux clients/potentiels clients la documentation relative aux produits;
 - Veiller au succès des activités de développement et promotion ;
 - Contrôle permanent de la performance de la gamme de produits offerts en tenant compte du contexte économique;
 - Soutien aux ventes de façon à gérer les relations avec les clients, clients potentiels et les réseaux de distribution;
 - Maintenir la relation avec les agences de presse ;
 - Faire l'interface avec le Service de Relation Clients, le Business Support et le Département marketing de la Société pour toutes les requêtes venant des clients, clients potentiels et des réseaux de distribution.
- o Recherche et développement de nouveaux partenaires commerciaux et de clients institutionnels :
 - Partage de la connaissance de la relation clients avec les collègues commerciaux et maintien de suivis et de contacts réguliers avec les clients institutionnels;
 - Surveillance continue du marché de façon à identifier de potentiels partenaires ou clients avec qui des synergies peuvent être générées de façon à atteindre des objectives commerciaux visant au développement ultérieur des produits offerts;
 - Réunions régulières avec les personnes en charge de la clientèle de manière à discuter de la possibilité de collaboration et à évaluer les lignes directrices devant être suivies, en prenant en compte les besoins commerciaux et ceux des clients / partenaires commerciaux;
 - Faire la liaison avec le Business Support de la Société pour établir et maintenir un cadre contractuel pertinent, ainsi qu'un cadre de contrôle;
 - Evaluation et négociation des termes et conditions économiques devant être reflétés au sein de l'arrangement contractuel de la Société avec le partenaire de distribution;
- o Formation aux produits du réseau de distribution commercial / institutionnel :
 - Promotion des initiatives commerciales destinées à améliorer la qualité des services rendus aux clients;
 - Planification et traitement des évènements clients et des formations produits au moyen de présentations et d'arrangements dédiés;
 - Etablissement d'une proposition de budget pour les évènements/formations et soumission de cette proposition au chef de la distribution des fonds en Belgique pour approbation;
 - Contribution active aux initiatives de formations organisées par le client de façon à présenter les produits offerts;
 - Maintien d'une relation, ainsi que de formations constantes envers les clients existants;
- 2 de reconnaître que l'identité des personnes habilitées à engager la Société et à la représenter vis-à-vis de tiers, conformément à l'article 81, 6°, a) du Code des sociétés, est la suivante:
 - Nils BOLMSTRAND, président du conseil d'administration ;
 - Graham GOODHEW, administrateur;
 - Brian JENSEN, administrateur.

La Société est valablement représentée vis-à-vis des tiers par deux administrateurs agissant conjointement:

- 3 de désigner la personne suivante en qualité de représentant légal de la Succursale belge (le <u>Représentant Légal</u>), conformément à l'article 81, 6°, b) du Code des sociétés:
 - Roger de Passe, né le 3 mars 1968 à Anderlecht et résidant au 11 Sirit-Laureinsstraat, B-1600 Sint-Pieters-Leeuw, Belgique.

Les pouvoirs du Représentant Légal comprennent (sans limitation) :

 tous les pouvoirs utiles ou nécessaires pour la gestion journalière, le fonctionnement et l'exploitation de la Succursale belge et l'exécution des décisions de la Société, y compris, afin d'éviter toute incertitude, prendre les mesures et actions appropriées qui sont urgentes ou qui doivent être faites dans un certain délai; ilagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/03/2019 - Annexes du Moniteur belge

l'autorité de représenter la Société vis-à-vis des tiers en relation avec les activités de la Succursale belge, en ce compris (de manière non limitative) la Poste belge (et toute société de courrier privée), les établissements de crédit et les compagnies d'assurance, toutes les autorités administratives, de sécurité sociale et fiscales belges, la Banque-Carrefour des Entreprises, la Banque Nationale de Belgique, l'Autorité des services et marchés financiers et tout Registre des personnes morales, ainsi que dans le cadre de procédures judiciaires et d'arbitrage (que ce soit en tant que demandeur ou défendeur):

- l'autorité de conclure, modifier ou mettre fin à chaque convention ou accord avec des tiers, y compris les conventions de vente, d'achat, de location et d'assurance ;

l'autorité d'ouvrir et gérer au nom de la Société des comptes bancaires tenus auprès de chaque institution financière belge ou étrangère;

l'autorité de représenter la Société vis-à-vis des tiers en relation avec les activités, les affaires et les opérations de la Succursale belge pour toutes les transactions, y compris (de manière non limitative) le recrutement et le licenciement des membres du personnel (le staff), le transfert des bureaux de la Succursale belge vers un autre lieu en Belgique, ainsi que la fermeture de la Succursale belge et toutes les formalités administratives (ou autres) y afférentes; et

 l'autorité d'assurer son propre remplacement et de prendre chaque mesure nécessaire afin d'effectuer ce remplacement, y compris (de manière non limitative) le transfert de certains pouvoirs.

Le Représentant Légal est habilité à agir seul, étant précisé que les règles de représentation de la Société s'appliquent en interne.

Le Représentant Légal est habilité à désigner des fondés de pouvoir.

Le Représentant Légal ne sera pas rémunéré pour l'exécution de ses devoirs.

4 d'accorder tous les pouvoirs requis à :

 Karolien Decoene, Ellen Vermeire et Jakob Mulier, avocats auprès du cabinet d'avocats Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick, dont les bureaux sont situés Boulevard de l'Empereur 3, B-1000 Bruxelles, Belgique; et

Vincent Boon-Falleur, Frank Huyberechts, Tanja De Naeyer et Dominique Jaminet collaborateurs auprès de Moore Stephens Finance & Tax SCRL (RPM 0451.657.041), dont les bureaux sont situés

Esplanade 1/96, 1020 Bruxelles, Belgique;

chacun étant habilité à agir seul et avec pouvoir de subdélégation, aux fins d'accomplir et de compléter pour le compte de la Société, et/ou, le cas échéant, la Succursale belge, toutes les formalités administratives requises par la loi en Belgique afin de mettre en œuvre les décisions relatives à l'ouverture de la Succursale belge, en ce compris (de manière non limitative) :

- la rédaction, signature et dépôt de tous formulaires de publication et tous autres documents requis ou utiles aux fins de mettre en œuvre les résolutions précitées ;

- l'accomplissement de toutes les formalités auprès des registres du tribunal de l'entreprise, en particulier le dépôt et la signature des formulaires nécessaires pour les publications dans les annexes du Moniteur belge;

- l'accomplissement de toutes les formalités relatives aux inscriptions, aux modifications (précédentes, actuelles et futures) et les radiations de la Succursale auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, des guichets d'entreprises ou d'autres services administratifs; et la signature de toute déclaration y afférente;
- l'accomplissement de diverses tâches administratives:
- l'accomplissement de toutes les formalités relatives aux inscriptions, aux modifications (précédentes, actuelles et futures) et les radiations de la Succursale Belge, de sa direction et de ses employés auprès d'une caisse d'assurance sociale et / ou un secrétariat social;
- l'application pour et la modification des licences d'exploitation;
- l'application pour des déclarations d'équivalence des diplômes;
- l'inscription dans un registre, une base de données, un ordre ou une association professionnelle;
- la réalisation des procédures d'enregistrement auprès de la TVA; en particulier l'application pour un numéro de TVA, la déclaration modifiant l'enregistrement et la déclaration de cessation de l'activité;
- l'enregistrement de la Succursale belge auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et la signature de toute déclaration y afférente;
- le dépôt des comptes annuels et des comptes consolidés de la Société auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Déposé en même temps:

- Procès–Verbal de la réunion du conseil d'administration du AL Fevrier 2019, apostillé;
- L'extrait déposés au registre de commerce, apostillé;
- Les statuts coordonnés, apostillé;
- L'acte constitutif, apostillé,

Moore Stephens Finance & Tax SCRL, par procuration
Tania De Naever.

Mentionner sur la dernière page du <u>Volet B</u> :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).